N:6.

lettre a Mr. l'Ambassadeur pour lui demander l'autorisation afin de payer les obsèques 79

N° 51. papiers relatif à l'enterrement et à la succession de Mons. Suvée 125.49. 74

ACADEMIE DE FRANCE

pratutto la sua cavalleria; Ma l'ardor Francese la vinse; Molti battaglioni essendosi impegnati nel Villaggio di Hollsteedt, Egli vide il nemico muoversi per discacciarneli; Il Maresciallo Lannes ricevette ordine sul momento di marciare *a scala* per sostenere questo villaggio. Il Maresciallo Soult aveva attaccato un bosco sulla dritta; Il nemico avendo fatto un movimento dalla sua dritta sulla nostra sinistra, il Maresciallo Augereau fu incaricato di respingerlo; In meno di un' ora l' azione diventò generale; Duecento cinquanta, o trecento mila uomini con sette, o ottocento pezzi di cannone, seminavano per tutto la morte, e offrivano uno di quei spettacoli rari nella storia. Dall' una parte, e dall' altra si manovrò constantemente, come a una parata. Fra le nostre truppe non fù mai li menomo disordine, la vittoria non fù incerta un momento; L' Imperatore ebbe sempre vicino a se indipendentemente dalla Guardia Imperiale un buon numero di truppe di riserva per potere accorrere ad ogni accidente improveduto.

Il Maresciallo Soult essendosi impadronito del bosco, che Egli attaccava da due ore fece un movimento per avanzare. In questo momento l' Imperatore è avvertito, che la divisione di Cavalleria Francese di riserva cominciava a collocarsi, e che due nuove divisioni del corpo del Maresciallo Ney si disponevano in dietro sul campo di battaglia. Si fecero allora avanzare tutte le truppe, che erano in riserva nella prima linea, e che trovandosi così appoggiate rovesciarono il nemico in un colpo d'occhio, e lo misero in piena ritirata; Egli la fece in ordine per la prima ora; Ma essa si cambiò in uno spaventevole disordine dal momento, che le nostre divisioni di Dragoni, e i nostri Corazzieri avendo il Granduca di Berg alla loro testa poterono prendere parte nell' affare. Questi bravi Cavalieri fremendo nel vedere la vittoria decisa senza Essi, si precipitarono per tutto, dove incontrarono i nemici. La Cavalleria, la fanteria Prussiana non poterono sostenere il loro urto. Indarno la fanteria nemica si dispose in battaglioni quadrati; Cinque di questi battaglioni furono sbaragliati; Artiglieria, cavalleria, fanteria, tutto fù rovesciato e preso; I Francesi arrivarono a Weimar nel medesimo tempo, in cui vi giunse il nemico, che fù così inseguito per lo Spazio di sei ore.

Alla nostra dritta, il corpo del Maresciallo Davoust faceva dei prodigj. Non solo Egli contenne, ma battè per più di tre leghe il grosso delle truppe nemiche, che doveva uscire dalla parte di koesen. Questo Maresciallo ha spiegato una bravura distinta, e della fermezza di carattere prima qualitá di un'uomo da guerra. Egli è stato secondato dai Generali Gudin, Friant, Morand, Daultanne Capo dello Stato Maggiore, e dalla rara intrepidezza del suo bravo corpo di Armata.

I risultati della Battaglia sono trenta fino a quarantamila Prigionieri; Ne arrivano ad ogni momento; venticinque fino a trenta bandiere, trecento pezzi di Cannone, Magazzeni immensi di viveri; Fra i Prigionieri si trovano più di venti Generali, di cui molti sono Luogotenenti Generali, fra gli altri il Luogotenente generale Schmettau. Il numero dei morti è immenso nell' Armata Prussiana; Si contano più di ventimila morti, o feriti. Il Feld Maresciallo Moellendorff è stato ferito; Il Duca di Brunsvvik è stato ucciso; Il General Ruchel è stato ucciso; Il Principe Enrico di Prussia gravemente ferito. Secondo la parola dei disertori, dei Prigionieri, e nei Parlamentarj il disordine, e la costernazione sono estremi negli avanzi dell'Armata nemica.

Per parte nostra noi non abbiamo a dolerci fra i Generali che della perdita del General di Brigata Debilly, eccellente Soldato; Fra i feriti abbiamo il General di Brigata Conroux: Fra i Colonelli morti, iColonnelli Vergès del dodicesimo Reggimento d'Infanteria di linea; Lametto del trentesimo sesto; Barbenegre del nono degli Ussari, Masigny del ventesimo dei Cacciatori; Hasispe del sedicesimo dell'Infanteria leggera; Dulcenbourg del primo dei Dragoni; Nicolas del sessant'uno di linea; Viala dell' ottant'
... del centesimo ottavo

74 bis

5. Bulletin de la Grande Armée.

Jena, le 15. *Octobre* 1806.

La bataille d'*Jena* a lavé l'affront de *Rosbach* et décidé, en sept jours, une campagne qui a entiérement calmé cette frénesie guerriére, qui s'était emparée des têtes Prussiennes.

Voici la position de l'armée au 13.

Le Grand-Duc *de Berg* et le Maréchal *Davoust*, avec leurs corps d'armée, étoient à *Naumbourg*, ayant des partis sur *Leipsic* et *Halle*.

Le corps du Maréchal Prince de *Ponte-Corvo* étoit en marche pour se rendre à *Dornnburg*.

Le corps du Maréchal *Lannes* arrivait à *Jena*.

Le corps du Maréchal *Augereau* étoit en position à *Kahla*.

Le corps du Maréchal *Ney* étoit à *Roda*.

Le quartier-général, á *Gera*.

L'Empereur, en marche pour se rendre à *Jena*.

Le corps du Maréchal *Soult*, de *Gera* étoit en marche pour prendre une position plus rapprochée, a l'embranchement des routes de *Naumbourg* et de *Jena*.

Voici la position de l'ennemi:

Le Roi de Prusse voulant commencer les hostilités au 9. Octobre, en débouchant sur *Francfort* par sa droite, sur *Wurtzbourg* par son centre, et sur *Bamberg* par sa gauche, toutes les divisions de son armée étoient disposées pour exécuter ce plan, mais l'armée Française tournant sur l'extrémité de sa gauche, se trouva en peu de jours à *Saalbourg*, à *Schleitz*, à *Gera*, à *Naumbourg*. L'armée Prussienne, tournée, employa les journées, des 9, 10, 11 et 12 à rappeller tous ses détachements, et le 13, elle se présenta en bataille entre *Capelsdorf* et *Averstadt*, forte de près de cent cinquante mille hommes.

Le 13, à deux heures après-midi, l'Empereur arriva á *Jena* et sur un petit plateu qu'occupait notre avant-garde, il apperçut les dispositions de l'ennemi qui paraissait manœuvrer pour attaquer le lendemain et forcer les divers débouchés de la *Saale*. L'ennemi défendait en force et par une position inexpugnable, la chaussée d'*Jena* à *Weimar* et paraissait penser que les Français ne pourroient déboucher dans la plaine, sans avoir forcé ce passage. Il ne paraissait pas possible en effet, de faire monter de l'artillerie sur le plateau qui, d'ailleurs, étoit si petit que quatre bataillons pouvoient à peine s'y déployer. On fit travailler toute la nuit à un chemin dans le roc et l'on parvint à conduire l'artillerie sur la hauteur.

Le Maréchal *Davoust* reçut l'ordre de déboucher par *Naumbourg* pour défendre les défilés de *Koesen*, si l'ennemi voulait marcher sur *Nambourg*, ou pour se rendre à *Apolda* pour le prendre à dos, s'il restait dans la position où il étoit.

Le corps du Maréchal Prince de *Ponte-Corvo*, fut destiné à déboucher de *Dornnbourg* pour tomber sur les derriéres de l'ennemi, soit qu'il se portât en force sur *Naumbourg*, soit qu'il se portât sur *Jena*.

La grosse cavalerie qui n'avait pas encore rejoint l'armée, ne pouvait la rejoindre qu'à midi; la cavalerie de la garde Impériale était à 36 heures de distance, quelche fortes marches qu'elle eut faites depuis son départ de Paris. Mais il est des momens à la guerre, où aucune considération ne doit balancer l'avantage de prévenir

Quinto Bollettino della Grand' Armata.

Jena 15. Ottobre 1806.

La battaglia di Jena ha cancellato l'affronto di Rosbach, e deciso in sette giorni una campagna, che ha interamente calmato quella frenesia guerriera, che si era impadronita delle teste Prussiane.

Ecco la posizion dell'armata nel giorno tredici:

Il Gran Duca di Berg, e il Maresciallo Davout con i loro corpi d'armata erano a Naumbourg avendo dei distaccamenti sopra Lipsia, e Halle.

Il corpo del Maresciallo Principe di Ponte Corvo era in marcia per andare a Dornnbourg.

Il corpo del Maresciallo Lannes arrivava a Jena.

Il corpo del Maresciallo Angereau era in posizione a Kahla.

Il corpo del Maresciallo Ney era a Roda,

Il Quartier generale a Gera,

L'Imperatore era in marcia per portarsi a Jena.

Il corpo del Maresciallo Soult era in marcia da Gera per prendere una posizione più vicina alla divisione delle strade di Naumbourg, e di Jena.

Ecco la posizione del nemico.

Il Re di Prusia volendo cominciare le ostilità nel dì nove di Ottobre uscendo sopra Francforte con la sua dritta, sopra Wurtzbourg con il suo centro, e sopra Bamberg con la sua sinistra, tutte le divisioni della sua Armata erano disposte per eseguire questo piano, ma l'Armata Francese piegandosi sulla estremità della sua sinistra si trovò in pochi giorni a Saalbourg, a Lobenstein, a Schleitz, a Gera, a Naumbourg. L'Armata Prussiana rivolgendosi impiegò le giornate dei nove, dieci, undici, e dodici per richiamare tutti i suoi distaccamenti, e nel giorno tredici si presentò in battaglia tra Capelsdorf, e Averstadt forte di quasi cento cinquanta mila uomini.

Il giorno tredici a due ore dopo mezzogiorno l'Imperatore arrivò a Jena, e sopra il piccolo piano di una collina, che occupava la nostra Avanguardia, Egli vide le disposizioni del nemico, che sembrava fare i suoi movimenti per attaccare nel giorno appresso, e forzare le diverse foci della Saale. Il nemico difendeva con gran numero, e con una posizione inespugnabile l'argine da Jena a Weimar, e sembrava pensare, che i Francesi non potrebbero scendere alla pianura senz' aver superato con la forza questo passo. Non pareva effettivamente possibile di far salire l'artiglieria al piano della collina, il quale d'altronde era così piccolo, che quattro battaglioni potevano spiegarvisi appena. Si fece tutta la notte lavorare una strada nel Sasso, e si giunse a condurre sulla eminenza l'Artiglieria.

Il Maresciallo Davoust ricevette l'ordine di scendere per Naumbourg per difendere le gole di Koesen, se il nemico volesse marciare sopra Naumbourg, o per andare ad Apolda per prendere il nemico alle spalle, se questi restasse nella posizione in cui era.

Il corpo del Maresciallo Principe di Ponte Corvo fu destinato a uscire da Darnnbourg per piombare sulla Retroguardia del nemico, o che Egli si portasse in quantità sopra Naumbourg, o si portasse sopra Jena.

La grossa cavalleria, che non aveva ancora raggiunto l'Armata, non poteva raggiungerla, che a Mezzogiorno; La cavalleria della Guardia Imperiale era distante trenta sei ore, per quanto forti fossero state le marcie, le quali aveva fatte dopo la sua partenza da Parigi. Ma vi sono dei momenti ... tra

cavalerie; mais l'ardeur fsançaise l'emporta. Plusieurs bataillons s'étant engagés au village d'*Hollstedt*, il vit l'ennemi s'ébranler pour les en déposter. Le maréchal *Lannes* reçut ordre sur le champ de marcher en échelons pour soutenir ce village. Le maréchal *Soult* avoit attaqué un bois sur la droite; l'ennemi ayant fait un mouvement de sa droite sur notre gauche, le maréchal *Augereau* fut chargé de le repousser; en moins d'une heure, l'action devint générale; 250 ou 300,000 hommes avec 7 ou 800 pièces de canon, semoient partout la mort et offroient un de ces spectacles rares dans l'histoire. De part et d'autre, on manœuvra constamment comme à une parade. Parmi nos troupes, il n'y eut jamais le moindre désordre, la victoire ne fut pas un moment incertaine. L'Empereur eut toujours auprès de lui, indépendamment de la garde Impériale, un bon nombre de troupes de réserve pour pourvoir à tout accident imprévu.

Le Maréchal *Soult* ayant enlevé le bois qu'il attaquait depuis deux heures, fit un mouvement en avant. Dans cet instant, on prévient l'Empereur que la division de cavalerie française de réserve, commençait à se placer, et que deux nouvelles divisions du corps du maréchal *Ney* se plaçoient en arrière sur le champ de bataille. On fit alors avancer toutes les troupes qui étoient en réserve sur la première ligne et qui se trouvant ainsi appuyées culbutèrent l'ennemi dans un clin-d'œil et le mirent en pleine retraite. Il la fit en ordre pendant la première heure; mais elle devint un affreux désordre du moment que nos divisions de Dragons et nos Cuirassiers, ayant le grand-Duc de *Berg* à leur tête, purent prendre part à l'affaire. Ces braves cavaliers frémissant de voir la victoire sans eux se précipitèrent partout où ils rencontrèrent des ennemis. La cavalerie, l'infanterie prussienne ne purent soutenir leur choc. Envain l'infanterie ennemie se forma en bataillons quarrés, cinq de ces bataillons furent enfoncés; artillerie, cavalerie, infanterie, tout fut culbuté et pris. Les français arrivèrent à *Weimar* en meme tems que l'ennemi, qui fut ainsi poursuivi pendant l'espace de six lieues.

A notre droite, le corps du Maréchal *Davoust* faisait des prodiges. Non-seulement il contint, mais mena battant pendant plus de trois lieues, le gros des troupes ennemies qui devait déboucher du coté de *Koesen*. Ce Maréchal a déployé une bravoure distinguée et de la fermeté de caractère, première qualité d'un homme de guerre. Il a été secondé par les Généraux *Gudin*, *Friant*, *Morand*, *Daultanne*, Chef de l'Etat-Major et par la rare intrépidité de son brave corps d'armée.

Les résultats de la bataille sont trente à quarante mille prisonniers; il en arrive à chaque moment; 25 à 30 drapeaux, 300 pièces de canon, des magasins immenses de subsistances. Parmi les prisonniers se trouvent plus de vingt généraux, dont plusieurs lieutenans-généraux, entr'autres le lieutenant-général *Schmettau*. Le nombre des morts est immense dans l'armée prussienne. On compte qu'il y a plus de vingt mille tués ou blessés. Le feld-maréchal *Moellendorff* a été blessé; le Duc de *Brunswick* a été tué; le général *Rüchel* a été tué; le prince *Henri* de Prusse grièvement blessé. Au dire des déserteurs, des prisonniers et des parlementaires, le désordre et la consternation sont extrêmes dans les débris de l'armée ennemie.

De notre côté, nous n'avons à regretter parmi les généraux que la perte du général de brigade *Debilly*, excellent soldat; parmi les blessés, le général de brigade *Conroux*. Parmi les colonels morts, les colonels *Vergès*, du 12. regiment d'infanterie de ligne; *Lamotte*, du 36.; *Barbenegre*, du 9. de hussards; *Marigny*, du 20. de chasseurs; *Harispe*, du 16. d'infanterie légère; *Dulembourg*, du 1. de dragons; *Nicolas*, du 61. de ligne; *Viala*, du 81.; *Higonet*, du 108.

N° 51. papiers relatif à l'enterrement et à la succession Mons. Suvée 125.49.

ACADEMIE DE FRANCE

pratutto la sua cavalleria. Ma l'ardor Francese la vinse; Molti battaglioni essendosi impegnati nel Villaggio di Hollstecdt, Egli vide il nemico muoversi per discacciarneli; Il Maresciallo Lannes ricevette ordine sul momento di marciare *a scala* per sostenere questo villaggio. Il Maresciallo Soult aveva attaccato un bosco sulla dritta; Il nemico avendo fatto un movimento dalla sua dritta sulla nostra sinistra, il Maresciallo Augereau fu incaricato di respingerlo; In meno di un'ora l'azione diventò generale; Duecento cinquanta, o trecento mila uomini con sette, o ottocento pezzi di cannone, seminavano per tutto la morte, e offrivano uno di quei spettacoli rari nella storia. Dall'una parte, e dall'altra si manovrò constantemente, come a una parata. Fra le nostre truppe non fù mai li menomo disordine, la vittoria non fù incerta un momento; L'Imperatore ebbe sempre vicino a se indipendentemente dalla Guardia Imperiale un buon numero di truppe di riserva per potere accorrere ad ogni accidente improveduto.

Il Maresciallo Soult essendosi impadronito del bosco, che Egli attaccava da due ore fece un movimento per avanzare. In questo momento l'Imperatore è avvertito, che la divisione di Cavalleria Francese di riserva cominciava a collocarsi, e che due nuove divisioni del corpo del Maresciallo Ney si disponevano in dietro sul campo di battaglia. Si fecero allora avanzare tutte le truppe, che erano in riserva nella prima linea, e che trovandosi così appoggiate rovesciarono il nemico in un colpo d'occhio, e lo misero in piena ritirata; Egli la fece in ordine per la prima ora; Ma essa si cambiò in uno spaventevole disordine dal momento, che le nostre divisioni di Dragoni, e i nostri Corazzieri avendo il Granduca di Berg alla loro testa poterono prendere parte nell'affare. Questi bravi Cavalieri fremendo nel vedere la vittoria decisa senza Essi, si precipitarono per tutto, dove incontrarono i nemici. La Cavalleria, la fanteria Prussiana non poterono sostenere il loro urto. Indarno la fanteria nemica si dispose in battaglioni quadrati; Cinque di questi battaglioni furono sbaragliati; Artiglieria, cavalleria, fanteria, tutto fù rovesciato e preso; I Francesi arrivarono a Weimar nel medesimo tempo, in cui vi giunse il nemico, che fù così inseguito per lo Spazio di sei ore.

Alla nostra dritta, il corpo del Maresciallo Davoust faceva dei prodigj. Non solo Egli contenne, ma battè per più di tre leghe il grosso delle truppe nemiche, che doveva uscire dalla parte di koesen. Questo Maresciallo ha spiegato una bravura distinta, e della fermezza di carattere prima qualitá di un'uomo da guerra. Egli è stato secondato dai Generali Gudin, Friant, Morand, Daultanne Capo dello Stato Maggiore, e dalla rara intrepidezza del suo bravo corpo di Armata.

I risultati della Battaglia sono trenta fino a quarantamila Prigionieri; Ne arrivano ad ogni momento; venticinque fino a trenta bandiere, trecento pezzi di Cannone, Magazzeni immensi di viveri; Fra i Prigionieri si trovano più di venti Generali, di cui molti sono Luogotenenti Generali, fra gli altri il Luogotenente generale Schmettau. Il numero dei morti è immenso nell'Armata Prussiana; Si contano più di ventimila morti, o feriti. Il Feld Maresciallo Moellendorff è stato ferito; Il Duca di Brunsvvik è stato ucciso; Il General Ruchel è stato ucciso; Il Principe Enrico di Prussia gravemente ferito. Secondo la parola dei disertori, dei Prigionieri, e nei Parlamentarj il disordine, e la costernazione sono estremi negli avanzi dell'Armata nemica.

Per parte nostra noi non abbiamo a dolerci fra i Generali che della perdita del General di Brigata Debilly, eccellente Soldato; Fra i feriti abbiamo il General di Brigata Conroux; Fra i Colonelli morti, iColonnelli Vergès del dodicesimo Reggimento d'Infanteria di linea; Lametto del trentesimo sesto; Barbenegre del nono degli Ussari, Masigny del ventesimo dei Cacciatori; Hasispe del sedicesimo dell'Infanteria leggera; Dulcenbourg del primo dei Dragoni; Nicolas del sessant'uno di linea; Viala dell'ottant'uno; [illegible] centesimo ottavo.

Conto de Lavori fatti nella Chiesa Reggia di S. Luigi de francesi in ocasione del funerale della felice memoria del diretore del academia di francia

E per essere Andato ad apparare due barcate longe settanta palmi luno con panni negri del mio e fatti arivare sino in terra con spille e bullette del mio compremero quaranta tel di panni negri e per nolo e fattura compreso porto e riporto della sudetta robba somma in tutto B: 50

Jo sotto scritto ho ricevuto la somma di scudi due da M. Paris Direttore Procisorio in fede questo di 21 marzo 1807. scudi 2.

Jean Forgioli Curé di St Louis

76

Nota del Becamorto di S. Lorenzo in Lucina per il funerale del fu illustrissimo Sinior

Per Nota di due cotonette servite in casa — — —	20 —	:60
Per la vestitura — —	30 —	- 50
Per licasatura — — —	30 —	- :60
Per averlo trasportato e acciustato — — —	40 —	:80
Per sei portatori —	1.80 —	1:80
Per dicidoto morte lumegiate dagiento — — —	1.80 —	5:40
Per Nota di caltera icasa e pe la stravada —	2.	—
in tutto	6	80

Ho ricevuto da Mr. Paris Direttore Provisorio Ammi la sei e baj. ottanta per saldo dell sud.o Conto questo di 21 Marzo 1807.
Jean Forgioli Curé de S. Louis

Emolumenti Spettanti Al Bassillone della Ven: Chiesa Ssperiale di S.ta Luigi di Fraacsi per il Fu- n°. della Bon: Mem: . . . . Sepolto i Detta Chiesa il di 13 – Feb.° 1807 77

---

80 Per Scarpe e Cappello — — ∽ 80–

1.50 Per Sostechalo Fatt.° Itorno al Cadaveere e Copperto di panni negri — 3 = 00

1 Per Guardia di Notte i Detta Chiesa — ∽ 1 : = 00

Per Nole di Coltra Nobile Sercata

3 Dalo Casa i Chiesa — — ∽ 5 = 00

10 Per aueclo agiastato i Terra Cor- marri di Cera — ∽ 60 =

50 Per Sotterratera e Cor Cassa — ∽ 60 =

Per la Bachetta Fatta per Tutti

50 Li achademici per assistere alla Mesa 1 : 00

7.40 in tautto ∽ = 12 = 0

Io la sottoscritte ho ricevuto la somma di Scudi Sette e Baji quaranta da M.r Parisi Di- rettore Provisorio per saldo in fede questo di 21 Marzo 1807

– Jean Forgioli Curé di S. Louis.

Ho ricevuto scudo uno, e bajocchi sessanta
con pagamento di sudetti Lavori.
Roma questo dì 13. Febrajo 1807 —
Salvatore Borbelli

Impression des billets d'invitation pour l'enterrement de Mr. Suvée
de plus j'ai donné ~~[illegible] testons~~ au bedeau de l'académie de St. Luc
pour avoir invité les académiciens aux funérailles.
de plus remboursé à Mr. l'abbé Colomme 3 testons.
~~[illegible] pour avoir porté les billets [illegible]~~
~~une facture de la poste~~
~~ainsi au total compte payé . . . L. 60.10.~~

[illegible signature]

lettre a Mr. l'Ambassadeur pour lui demander l'autorisation afin de payer les obsèques du feu Directeur · en date du 28 fevrier

Mr. l'Amb.

Lorsque ~~vous~~ V. Ex.ce me donna ses ordres pour les funerailles de Mr. Suvée elle jugea que cette depense devoit être supportée par l'etablissement, et que Mr. l'abbé faur agent de S. A. E. Mons.r le Card. Fesch seroit prié de les diriger. Il l'a fait avec beaucoup de zèle et de complaisance et il vient de me remettre les memoires des differentes fournitures ainsi que celui qui concerne les emolumens et retributions a faire a l'Eglise de S.t Louis des françois ainsi qu'à la Paroisse de l'Academie, S.t Laurent in lucina. Ces memoires ont eté reduits et reglés par le meme Mr. Abbé faur, et forment les articles suivants.

	Piastr.
Pour les frais d'Eglise, Messes, &c en demanda a 44.b 2½ reduits	32. 91
pour les Enterreurs de S.t Louis en demande a ~~7~~ 12.	7. 40
pour ceux de S.t Lorenzo in lucina a 9. 90	6. 80
le memoire du Cirier en demande 74. 62½, reduit a	71. 69
le memoire du tapissier en demande a 3. 50. reduit a	2
en tout	120. 80

Comme ceci est une depense extraordinaire je ~~vous~~ supplie ~~Monsieur l'Ambassadeur~~ votre excellence (Mr. l'amb.) de vouloir bien m'autoriser a la payer soit en m'honnorant d'une reponse, soit en mettant ~~de~~ son approbation sur cette meme lettre

Suvée

Minutes diverses

80

Emolumenti Spettanti all'Imperiale e Ven. Parrochiale Chiesa di S. Luigi de Francesi, e S. Lorenzo in Lucina, per il funerale fatto per il Sig. Cav.re e Direttore dell'Accademia Imperiale di Francia Monsieur Suvée sepolto in detta Chiesa li di 12 Febraro

1807

P. Baj.		
3.80	Per Viatico del Curato, e 17. Preti di S. Luigi a. 25 l'uno	4.75
2.20	Per n.o 20 Preti all'Officio, e Curato	2.20
80	Per Messa Cantata, Ministri, Curato, e Chierici	1.50
2.	Per n.o 20 Preti chiamati alla Messa cantata	2.—
1.50	Per Sepoltura con Cassa a S. Luigi, come Cavaliere	2.50
0.50	Per Coltra, porzione Canonica a S. Luigi	2.50
30	Per sono di Campane	30
91	Al Sagrestano per le sue fatiche, ed assistenza	1.—
60	Alli Chierici per la loro fatica, ed assistenza	60
20	Per due Chierichetti per servire le Messe basse	30
8.	Per n.o 40 Messe basse a. 20 l'una	8.—
30	Al Camerlengo del Clero, per esser entrato di notte in Chiesa	1.65
		27.30
	Articoli per il Curato e Beccamorto di S. Lorenzo	
60	Per Viatico del Curato, compagno e sei Preti	2.25
1.50	Per Sepoltura con Cassa	2.50
1.50	Per Coltra, porzione Canonica	2.50
2	Per Nottata in Casa, del Curato e compagno, chiamati dalla Moglie del Defonto	2.—
4	Per aver recitate in Casa nei giorni che è stato esposto, dieci Offici al Curato e due Compagni a. 15	6.—
60	Per Sotterratura al beccamorto	60
80	Per scarpe e cappello al med.o	80
10	Per guida al sud.o	12½
32 Piastre	In tutto	44.07½

80 bis

Io sottoscritto ho ricevuto da M.r Paris Direttore Provisorio la somma di Scudi Trentadue per saldo in fede q.to dì 21 Marzo 1807. —

= Jean Forzioli Curé de S. Louis.

M.

Je crois qu'il y a peu de personne qui ait connu Mr. Suvée et qui ne le regrette sincerement, je suis un de ceux à qui sa perte a été le plus douloureuse. venu a Rome pour la troisieme fois pour retablir un peu ma santé dans un climat doux et au milieu de ce chefs d'oeuvres des Arts, si interessants pour ceux qui les ont cultivés, j'ai eu la douleur de me voir enlever un excellent et ancien camarade qui m'avoit accueilli avec une effusion de sensibilité dont je me souviendrai toute ma vie et dont la douce société remplaçoit si bien celle des amis que j'ai laissé en france. je le croyois beaucoup mieux portant que moi, et le sort a cependant voulu que je ne pusse me defendre de le remplacer jusqu'à ce qu'on lui envoye un successeur; ce que je desire bien qui se fasse promptement car foible et peu capable d'affaires depuis que nos malheurs m'ont contraint de les abandonner, ma tête et ma memoire sont affiblis au point que je puis a peine suffire a ce qui m'est particulier et qui heureusement se borne a bien peu de chose

Je vais, Monsieur, vous rendre compte de ce qui vous concerne et dont les papiers de Mr. Suvée ont pu me donner connoissance. Votre dessein de Primatice existe et Mad. Suvée le tient a votre disposition. les cinq premiers cahiers de votre ouvrage qui sont très gâtés existent egalement et Mad. Suvée désire que vous lui fassiez connoître comment elle doit en disposer.

d'après vos lettres Monsieur et un petit compte de Mr. Suvée, ainsi que les quittances des graveurs voici ce qui me paroit être votre situation respective

Deboursés de Mr. Suvée

Payé a Mr. fontana d'après les quittances de lui

28 may 1804 1°. pour la planche de l'appolon Citharéen 15 louis ou — — — — — — — — 360 ᴴ

16. avril 1804 2. pour la planche de la muse Erato 15 louis ou —— 360

29 may 1806. 3 pour la planche de Venus et adonis 90 louis ou 2160.

4 feb 1805. 4°. a Mr. Belletier ~~pour la planche~~ à compte de pour la planche de l'assomption de Poussin en deux payemens un de 607ᴴ. 10ˢ. l'autre de 303-15 - - - - - 911-5ˢ.

Du 28. may 1805. 5. ~~payé solde a Mr. Dattenhofer pour la planche d'après le~~ tableau de Georges Kaus — — 500

6°. pour les ports de lettres se montant a 3. l. 26. s. ou au cours du change d'alors - - - - 18-9

~~Total — — — 3809-14~~

6 une quittance de 11. de ferdinand Rossi pour le port d'une caisse d'Estampes venant de florence le 18. Mar 1804. - - - - - - - - —— 62. .

7 une autre caisse venant de Milan le 22 ⅞ 1804 de 14. 45.

fonds ~~[illegible]~~ envoyés a Mr. Suvée pour payer les graveurs.

1°. du 12 avril 1804 30 louis ou —— 720 ᴴ

2°.

3.° de Milan du 1ᵉʳ X. par le voyage de Mr. Longhi —— 1200

4. Mr. Robillard a remis a Mr. Gugre pour le compte de Mr. Suvée — - - ——— .600

Nota Mr. Suvée ayant deboursé 81ᴴ. pour le port de deux caisses ce débours a été remis a Mr. Robilard par consequent nul.

82

Peu de tems avant la mort de M. Suvée
je fus invité par lui et même prié de
faire au terme du Reglement qu'il était en droit
d'exiger un an ou dix huit mois avant la fin
de la Pension de chaque Pensionnaire Sculpteur
savoir une copie en marbre au choix de
l'artiste Pensionnaire, en lui remettant les fonds
que le Gouvernement accordait à chacun d'eux
pour les frais préparatoires de ce travail.

Le Directeur de l'academie de France n'était pas
en droit d'exiger ce travail de moi [illegible],
attendu qu'à l'epoque où il m'engageait à faire ce
travail je touchait au terme de la fin de mon
Pensionnat. La grace que M. Suvée mit
dans cette proposition me détermina à la faire aussitot
sa proposition il tenait en main me dit il la lettre
du Ministre qui l'autorisait a prolonger la durée
de mon tems + et qu'il me donnerait ce qu'il avait
donné aux autres Pensionnaires. il me cita M.
Callamard il me dit qu'il me remettrait la même
somme qu'il lui avait remise qui se montait
de 6. à 7 cent livres. J'avais à cette époque quelque
peu d'argent disponible. je fis le travail avec celerité
je ne pressait pas M. Suvée pour avoir des fonds

+ si je faisais ce travail

82 bis

M. Suvée mourut les fonds n'étaient point
fait et suis privée aujourd'hui de ce remboursement
dont j'aurais le plus grand besoin.

N°2.

Monsieur

Dans la confusion qui doit exister à l'académie de france après l'affreux evenement qui vous enlève le respectable mr suvée, il importe à l'intérêt de l'administration qu'on etablisse une surveillance assez exacte pour prévenir des abus très facheux. je suis bien sur, monsieur, que votre attachement pour mr suvée vous retiendra auprès de sa malheureuse epouse, et ce motif honorable vous designe à ma confiance pour ~~cet~~ me détermine à vous prier de vouloir bien vous charger provisoirement de réunir et de mettre en sureté tout ce qui appartient à l'administration, et qui se trouve en ce moment dans la portie du palais occupée par le directeur. j'espère

83bis

que personne ne se méprendra sur le motif et sur l'objet de la mesure que je vous propose. je suis convaincu que tout ce qui habite l'académie n'est occupé que de la douleur que vous éprouvez et que je partage, mais une détermination qui doit mettre en sûreté et à couvert de tout abus une administration importante, me paraît indispensable. j'espère que vous voudrez bien ne pas vous refuser à la demande que j'ai l'honneur de vous faire, et à l'autorisation formelle que je vous donne de faire pour le bien de l'académie, tout ce que pourrait faire le directeur lui même.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

Rome le 9 février 1807.

Alquier

83ter

A Monsieur

Monsieur Paris

Architecte Français

A Rome

N° 2.

84

Monsieur

J'ai pris les ordres de Mr. L'ambassadeur sur la question de savoir quand Mr. Suvée doit être inhumé: Mr. L'ambassadeur me charge de vous faire savoir, Monsieur, que pour regler cet objet, il n'y a pas de plus sage parti à prendre que de consulter le medecin ou le chirurgien: s'il est prouvé que le corps est en putrefaction, et que l'on ne puisse attendre jusqu'à ~~samedi~~ jeudi, il sera necessaire de l'enterrer demain, comme cela etoit convenu: mais si l'on peut differer sans inconvenient jusqu'à jeudi, l'intention de Mr. L. est que l'inhumation n'ait lieu que jeudi.

Dans le cas où les medecins declareroient qu'on peut attendre jusqu'à jeudi, il sera necessaire que Monsieur Paris s'att[illegible] prendre

84 bis

sans délai à l'imprimerie, les billets de convocation, puisque le jour a été fixé à demain.

mais dans le cas au contraire où l'enterrement aurait lieu demain, il faudra que monsieur paris charge un des [illegible] du [illegible] de suite chez mr l'abbé colonne à St. Louis pour concerter avec lui l'heure à laquelle le corps devra être transporté à St. Louis.

je renouvelle à monsieur paris l'hommage des vrais sentiments les plus distingués.

[illegible]

le mardi

M. M.rs les élèves devront accompagner le corps aujourd'huy et demain.

84ter

à Monsieur
Monsieur Paris
à L'academie

N° 5.

85

×

Monsieur

je suis chargé de vous prévenir
qu'il ne faut pas compter sur le
détachement qui avoit été préparé pour
ce soir; ainsi le corps sera ~~[illegible]~~
conduit à St. Louis sans être
accompagné par des troupes.

je renouvelle à Monsieur Pezé
mes sincères hommages

Rome ce 11. fevrier.

1807

Ld. Lefebvre

85bis

à Monsieur

Monsieur Pâris

administrateur de l'académie

de France

à Rome

N.° 5.

86

Rome le 11 Fevrier 1807.

Monsieur,

Lorsqu'après la mort de M.r Suvée, je vous ai prié de veiller à la conservation des objets qui pouvaient appartenir, dans l'académie de France, au Gouvernement, je n'ai pourvu qu'au besoin du moment. Ma surveillance doit aujourd'hui s'étendre plus loin, et il importe qu'un établissement aussi précieux soit confié provisoirement à un administrateur éclairé qui puisse y maintenir l'ordre et faire observer les réglemens par toutes les personnes qui y sont attachées à quelque titre que ce puisse être. Je suis parfaitement convaincu, Monsieur, que je ne puis rien faire de plus honorable pour les arts, et de plus avantageux pour M.M. les pensionnaires que de vous remettre provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre de S.E. M.r le Ministre de l'Intérieur, la direction

86 bis

de l'académie de France, avec tous les pouvoirs dont les ordres de S. M. l'Empereur et Roi investissent les directeurs titulaires. J'ai eu l'honneur d'informer hier S. E. Mr de Champagny de la mesure que j'ai prise, et j'espère que mon choix, si bien justifié déjà par vos talens, votre célébrité, et l'estime générale que vous vous êtes acquise dans votre longue et honorable carrière, sera approuvé et confirmé provisoirement par le ministre chargé de la direction et de la surveillance des arts.

Vous voudrez bien, Monsieur, réunir MM. les pensionnaires, et leur donner lecture de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, afin qu'ils aient à vous reconnaître, quant à présent, pour leur chef, et à se conformer à toutes les décisions que vous croirez devoir rendre en cette qualité.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir les assurances de ma considération la plus distinguée.

Alquier

le 12 fevrier 1807.

87

Au Ministre

[illegible]

Mgr.

Mr. l'Ambassad. a déja fait connaître à V. Ex. le malheureux évènement qui a privé l'académie de france à Rome de son digne et respectable directeur, qui lui a été enlevé le 9. du courant par une mort subite. Mr. l'ambassadeur a désiré que je me chargeasse de gérer la place jusqu'au moment où votre excell. lui aura nommé un successeur, malgré ma répugnance à m'imposer un fardeau qui serait au dessus de mes forces morales et physiques, n'étant venu à Rome que pour rétablir ma santé dans un climat qui lui est favorable, et jouir en même tems de la vue des monumens si intéressans pour quiconque a cultivé les arts, j'ai cru ne pas me refuser aux désirs de ce Ministre, et aux voeux des Artistes membres de cette École. en conséquence j'ai accepté en attendant les ordres de V. Ex. Je la supplie donc de vouloir bien me les faire connaître, de nommer le plutôt possible le successeur qu'elle destine à Mr. Suvée et de presser son départ; quand à ce qui me concerne je vous supplie Monseigneur de vouloir regarder cet acte de dévouement de ma part [illegible] comme n'exigeant du gouvernement ni indemnité, ni aucune récompense quelconque, puisque je suis trop heureux de rendre à ma patrie le seul service qui peut être à ma portée, et de lui marquer la reconnaissance que je lui dois pour avoir moi même profité des bienfaits de cet établissement où j'ai été admis il y a 30 ans.

à Mr. Vien.

Mr.

C'est avec la plus profonde douleur que je vais vous affliger, vous, l'homme des arts, le Doyen et le Père commun des Artistes français, en vous faisant part de la perte que l'académie de Rome vient de faire dans la personne de respectable Mr. Suvée son directeur, mon ancien camarade et mon ami. une mort subite l'a enlevé le 9. du courant sur les deux heures après midi. cet excellent homme qui [illegible] s'est sacrifié au nouvel établissement qu'il a formé et qui lui fera un honneur infini tant qu'il subsistera. Sa digne compagne est livrée à l'affliction la plus profonde. vous sentez, Monsieur, tout ce qu'elle perd et [illegible] vous vous ferez plaisir de solliciter la justice du ministre en sa faveur. [illegible] étant ici depuis près de 8 mois pour rétablir ma santé dans un climat qui lui est favorable, et jouir pour la 3e fois de la vue de ces monumens et de ces chefs d'oeuvre si chers à ceux qui ont cultivé les arts, Mr. l'ambassad. secondé des voeux de ces pensionnaires a désiré que je me chargeasse de gérer par intérim la place vacante de directeur de cette École. Si je n'avois consulté que mes forces et la connaissance des moyens qui me manquent pour répondre à une confiance si honorable, j'aurois refusé; mais j'ai considéré que c'étoit le seul moyen que j'eusse encore de marquer mon attachement à ma patrie et la reconnaissance que je lui dois pour la part que j'ai eu autrefois aux avantages qui résultent de cet établissement. j'ai donc accepté. J'ai eu l'honneur d'écrire au Ministre pour lui demander ses ordres et [illegible] de nommer sans délay celui qui doit remplacer Mr. Suvée, de presser son départ, et de vouloir bien regarder l'acte de mon dévouement comme n'exigeant du gouvernement ni indemnité ni récompense quelconque.

Agréez dans cette triste occasion l'assurance de la vénération et des sentimens d'attachement et de [illegible] avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Mr.

Voudriez vous bien Mr faire part à l'institut de la perte qu'il vient de faire ainsi qu'aux Artistes en général

87bis

a Mr. Denon

Mr.

Je suis sincèrement affligé d'être obligé de vous annoncer la perte que les arts et surtout l'académie de france à Rome viennent de faire dans la personne de son directeur le respectable Mr. Suvée mon ancien camarade et mon ami. Il nous a été enlevé par une mort subite le 9 de ce mois. c'est une perte bien grande pour sa famille, pour ses amis et surtout pour cet établissement qu'il a pour ainsi dire recréé d'une manière dont peu d'hommes eussent été capables et telle qu'il fait honneur à une nation puissante et à celui qui était chargé de sa confiance [illegible]. Je suis venu à Tivoli il y a près de huit mois pour jouir [illegible] de tout ce que cette ville unique présente d'intéressant à ceux qui cultivent les arts, et réparer un peu ma santé délabrée, dans un climat qui lui est favorable. Mr. l'Ambass. secondé des vœux de Mrs. Mrs. les pensionnaires, a jeté les yeux sur moi pour remplir par intérim la place que la mort de Mr. Suvée laisse vacante. Certes je crois que peu de personnes en sont moins capables que moi tant par la faiblesse de ma santé, que parce que n'ayant depuis 13 ans quitté mon état et perdu la trace de toute affaire, il m'est impossible de la reprendre; après avoir fait mes représentations à cet égard j'ai considéré que la confiance honorable [illegible] que l'on me témoignait exigeait un dévouement de ma part, j'ai donc donné mon consentement, mais en priant Mr. l'Ambassadeur de presser auprès du Ministre la nomination et le départ du successeur qu'il [illegible] donner à Mr. Suvée, afin de m'enlever le plutôt possible un fardeau qui m'accablerait.
J'ai eu l'honneur d'en écrire également au Ministre en le priant de [illegible] d'une part [illegible] à cet acte de dévouement de ma part [illegible] plus d'importance qu'il n'en mérite, et de vouloir bien permettre que je n'attende pour cela ni indemnité, ni récompense quelconque. Je suis trop flatté d'avoir pu faire quelque chose d'utile, si toutefois cela est, et payé mon tribut de reconnaissance [illegible] pour un établissement dont j'ai moi-même éprouvé les bienfaits lorsque j'étais pensionnaire il y a 36 ans. J'espère Mr. que vous voudrez bien concourir en ce qui peut vous concerner à accélérer l'arrivée du nouveau directeur je regarderai cela comme une marque de l'ancienne amitié dont vous m'avez honoré.

J'ai l'hon.

Mr.

N° ~~6~~ 7

88

Rome le 15. fevrier 1807

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que je fais chanter, demain lundi à onze heures du matin, dans l'église de St Louis des Français, un Te-Deum en actions de graces des succès que Dieu a daigné accorder aux armes de S. M. l'Empereur et Roi, et à celles de ses alliés. J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien assister à cette cérémonie, et y amener un nombre assez marquant des membres de l'académie.

Je profite de cette occasion, Monsieur, pour vous présenter les assurances de ma considération la plus distinguée,

Alquier

Rome le 26 Avril, 1807. 89

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous avez bien voulu me demander si vous devez porter dans les comptes de votre administration les frais de l'enterrement de M. Suvée. Il me paraît démontré que cette dépense doit être prise sur les fonds destinés à l'entretien de l'Académie. J'ai fait constater que l'établissement a toujours payé les frais funéraires pour les élèves qui y sont décédés pendant leur cours d'études, et cet usage, fondé sur la décence autant que sur la justice, décide parfaitement la question. Vous devez en conséquence, Monsieur, comprendre dans votre état de dépenses les sommes qui ont été payées pour l'enterrement de M. Suvée.

Veuillez compter, Monsieur, sur les assurances de ma considération très distinguée

[signature]

90

J'ai reçu de Monsieur Paris Directeur par Interim la somme de cinquante huit piastres quatre vingt un bajocchi qui se sont trouvés de reste apres avoir prelevé toutes les retenues et fonds en dépot sur la totalité de l'argent inventorié apres le décès de mon mari ce 1er may 1807.

veuve Suvée

Je reconnois avoir reçu de Mr. Paris Directeur par Interim
cinquante quatre Piastres cinquante deux Bajocchi, que par erreur
il avoit ajouté pour l'an 10 à la Retenue de Mr Guerin lorsqu'après le décès
de mon Mary il a recomposé les retenues des Pensionnaires à qui
elle etoient dues. une lettre de Mr. Suvée du 30 septembre 1806 au Ministre,
retrouvée depuis, ayant appris à Mr. Paris que l'an 10 la retenue
des Pensionnaires n'avoit pas été mise à la disposition du Directeur,
a cru devoir me remettre cette somme par la raison que tout
le numeraire ayant été sequestré après la mort de Mr. Suvée
il etoit juste de rendre à sa succession tout ce qui n'appartient
pas à l'Ecole, au surplus je me soumet à reproduire cette somme
si le Ministre n'approuve pas ce qui a fait Mr. Paris.

Rome ce 8 septembre 1807

Veuve Suvée

L:	B:
54	52